

aujourd'hui le problème du chômage devenir celui des chômeurs. Ces arguments ne font rien pour réduire le chômage dont le taux se chiffrait officiellement, fin mai 1980, à 7.8 p. 100, ce qui représente 904,000 travailleurs sans emploi. Si l'on tient compte des chômeurs non déclarés, le taux réel des sans emploi passe à près de 11.7 p. 100, soit 1,411,000 Canadiens en chômage.

Un gouvernement vraiment décidé à réduire le chômage au Canada pourrait très aisément se fixer des objectifs en ce sens, comme les États-Unis l'ont fait avec la loi Humphrey-Hawkins, adoptée en octobre 1978. Cette loi visait à faire du travail un droit fondamental, et fixait un objectif de 4 p. 100 de chômage aux États-Unis en 1983. Au lieu de cela, le gouvernement canadien a décidé que le plein emploi se situe maintenant à 6 p. 100 de chômage, soit le double de l'objectif de 3 p. 100 fixé par le Conseil économique dans les années 60. Dans son document intitulé «Le fardeau de l'inertie», le Conseil économique du Canada a fixé à 6 p. 100 le taux de chômage équilibré. Du point de vue d'un économiste, il s'agit du taux de chômage qui peut exister sans provoquer de pressions inflationnistes sur le marché du travail. Du point de vue politique, ces taux sont énormes lorsque les gouvernements s'en servent comme objectifs. Ils révèlent en fait le degré d'attachement du gouvernement à la croissance de l'emploi. Puisque le gouvernement a renoncé à l'objectif d'un faible taux de chômage au Canada, il est clair qu'il se sent incapable d'améliorer la situation et ne sait plus à quel saint se vouer.

Pendant la campagne électorale de 1980, le NPD préconisait la présentation d'un projet de loi sur le plein emploi visant à ramener le taux de chômage à 6 p. 100 en 1982 et à 4 p. 100 en 1984. Il est important de noter à cet égard que chaque emploi créé dans la production d'une matière première entraîne la création de six autres dans le secteur de la transformation. Pourtant, ce sont justement ces emplois que nous exportons depuis des années.

● (1640)

Aujourd'hui, le chômage et les frais qu'il entraîne nous coûtent près de 5 milliards de dollars par année en perte de production, de biens et de services. En outre, on peut dire qu'il nous coûte un milliard par année en recettes fiscales fédérales non perçues et encore 5 milliards en prestations d'assurance-chômage. Il faudrait aussi rappeler qu'une étude du Conférence Board effectuée en 1976 avait révélé que pour toute diminution de 1 p. 100 du taux de chômage, les paiements de prestations étaient réduits de quelque 500 millions par année.

Dans son communiqué annonçant la présentation du bill C-3, le ministre en a profité aussi pour faire part de l'intention du gouvernement de rectifier en partie les torts qu'il avait causés aux travailleurs à temps partiel lors de modifications apportées antérieurement à la loi sur l'assurance-chômage. Selon le communiqué, le gouvernement projette de modifier les

Assurance-chômage—Loi

règlements à compter de janvier 1981 en réduisant de 20 à 15 heures par semaine la durée minimale de l'emploi assurable, ou 20 p. 100 des gains maximum assurables.

Le ministre veut ainsi faire taire certaines critiques selon lesquelles les règlements actuels sont injustes à l'égard des femmes qui composent près de 71 p. 100 de la main-d'œuvre à temps partiel. En décembre 1978, près de 42,000 travailleurs à temps partiel ont perdu leur droit aux prestations d'assurance-chômage quand le Parlement a voté une loi écartant ceux qui travaillaient moins de 20 heures par semaine.

Selon le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de l'époque, ce changement faisait partie d'un plan général visant à réduire, à raison de 1 milliard par année, les versements de la caisse d'assurance-chômage. On estimait à ce moment-là que les travailleurs à temps partiel perdaient ainsi quelque 60 millions par année. L'actuel ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), qui est également chargé de la situation de la femme, aime à se définir comme le champion des droits de la femme, une sorte de réformateur libéral quoi. Si on en juge par ce qu'il a accompli depuis qu'il est à la Chambre, le ministre aura de la difficulté à justifier ses prétentions. En fait, en dépit de tout son verbiage, il n'a encore fait ni mieux ni pire que ses prédécesseurs.

Une voix: Il n'est pas pire?

M. Young: Il est à peu près pareil. Suivant la tradition libérale, le ministre écoute attentivement quand on lui parle des problèmes des femmes, mais se contente finalement de bonnes paroles sans jamais rien faire de concret.

Environ 20 p. 100 des femmes qui travaillent ont un emploi à temps partiel contre 6 p. 100 pour les hommes. La plupart de ces femmes travaillent à temps partiel, non parce qu'elles le veulent, mais simplement parce qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois à plein temps.

Il n'y a pas si longtemps, le Conseil de planification sociale de Toronto publiait un document intitulé: «Le problème ce sont les emplois... pas les gens». Dans ce document, le Conseil disait ce qu'il pensait des révisions que le gouvernement formé par le même parti se proposait d'apporter à la loi sur l'assurance-chômage.

Une voix: Le problème, c'est les libéraux.

M. Young: Très juste. Même si les chiffres ont changé, et ils sont sans doute pires aujourd'hui, je pense qu'il vaut quand même la peine de les étudier. Dans son document, le Conseil de planification sociale déclarait alors qu'à Toronto il y avait, pour chaque poste libre, près de 15 personnes en quête d'emplois dont 45 p. 100 de femmes. Pourtant, 36.8 p. 100 seulement des prestataires de l'assurance-chômage à Toronto étaient des femmes, car ces dernières ne font pas toujours valoir leurs droits et hésitent à réclamer les prestations qui leur sont dues.